

Compétitions—Aide permettant aux individus ou aux groupes d'individus de participer à des manifestations sportives en vue de se mesurer à d'autres ou d'évaluer leur performance selon des normes établies.

Planification et gestion du programme—Planification du programme de la santé et du sport amateur, gestion des activités par l'intermédiaire de Récréation Canada et de Sport Canada et prestation de services administratifs pour l'application du programme.

Tout cela est vraiment excellent. Quels objectifs magnifiques et stimulants et quels excellents programmes—et tout cela moyennant \$1 par personne, dont 20 cents pour les dépenses administratives. La répartition des subventions, cotisations et autres paiements de transfert coûte 4 millions et demi de dollars.

Faut-il s'étonner que nous ayons du mal à gagner des médailles olympiques? Sur les montants destinés à encourager, à favoriser et à perfectionner le conditionnement physique, les sports amateurs et la récréation physique chez les Canadiens, 1,8 million de dollars est affecté à la formation. Pour tous mes électeurs de la circonscription de Vaudreuil, cela revient à moins de \$10,000 pour l'année 1975-1976. Il s'agit ici d'une circonscription dont l'une des 40 municipalités, la petite ville de Beaconsfield, qui compte 21,000 habitants, doit inaugurer demain un centre de loisirs et de sports de 1 million et demi de dollars. La ville de Vaudreuil, qui compte environ 4,000 habitants, vient tout juste de construire et d'inaugurer un stade au coût de \$200 par tête. Ce ne sont là que deux exemples de ce qui se fait au niveau local, et ils montrent l'importance que l'on attache au sport amateur à ce niveau.

J'entends déjà les fonctionnaires du ministère hurler que je ne devrais pas confondre responsabilités fédérales et responsabilités provinciales. A cela, je réponds que, si le gouvernement fédéral est incapable d'imprimer une direction dans ce domaine et de prendre de meilleures initiatives, il devrait abandonner la partie et ne pas se borner à des demi-mesures.

Nos grands sportifs, hommes et femmes, devraient être entraînés pour représenter le pays dans les compétitions internationales, et l'avancement, l'organisation et le contrôle dans ce domaine devraient relever du gouvernement fédéral et bénéficier d'un budget fédéral de nature à assurer le succès de l'initiative.

Les provinces s'acquittent de leurs responsabilités, comme le démontre un article de *La Presse* de Montréal, du 4 décembre 1968, c'est-à-dire d'il y a 7 ans, où l'on peut lire:

[Français]

A l'occasion du premier Congrès du Sport du Québec, qui doit se dérouler à Montréal, du 5 au 8 décembre, le Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports a préparé un document de travail qui sera mis à la disposition de tous les congressistes.

Par son importance, les principes de base qu'il définit et la politique concrète qu'il propose, ce document constitue en quelque sorte la première *Charte du sport au Québec*.

Depuis de nombreuses années, les organismes internationaux de sport, les gouvernements de plusieurs pays cherchent à donner au sport une orientation apte à satisfaire les aspirations aussi nombreuses que diverses, exprimées par ceux qui de près ou de loin, entretiennent des rapports, participent activement ou organisent dans leur milieu, des activités socio-sportives.

Le Québec y a vu également l'objet de nombreuses préoccupations. Depuis quelques années, les organismes identifiés à l'organisation des loisirs communautaires, à la promotion des activités du sport de compétition et à l'éducation globale de l'adolescent ont exprimé, dans leur secteur le plus immédiat, des opinions méritoires sur la nature et le sens de l'intervention permanente de l'État dans le domaine du sport.

Et plus loin, on peut lire:

POUR L'ÉTAT

Le sport constitue un fait social de masse, capable d'exercer une influence culturelle de quelque importance, capable encore de remplir

Ministère des Sports

aux niveaux de l'individu et de la collectivité un rôle ludique, un rôle éducatif, un rôle militaire et un rôle d'adaptation et de préparation à la vie active.

● (1610)

[Traduction]

Dernièrement, le premier ministre (M. Trudeau) a assisté à l'ouverture officielle des jeux d'hiver de 1975, à Lethbridge (Alberta), où 3,000 jeunes Canadiens ont rivalisé d'adresse dans tous les sports, du ski au tennis de table en passant par le volley ball et le judo. Des équipes venues des dix provinces et des deux territoires sont entrées dans le Sportsplex derrière leurs drapeaux. Pour beaucoup de ces athlètes, surtout ceux des deux territoires, c'était un premier voyage dans une autre partie du Canada.

Pour les habitants du Sud de l'Alberta, c'était l'aboutissement d'un effort gigantesque entrepris depuis deux ans par des milliers de volontaires, surtout les habitants des localités environnantes où les compétitions avaient lieu.

La même chose se répétera quand les jeux auront lieu à Saint-Jean de Terre-Neuve, à l'été de 1977, et des représentants de cette province sont venus à Lethbridge pour se familiariser avec les détails de l'organisation. Les Manitobains étaient également très attentifs, car les prochains jeux d'hiver auront lieu dans cette province, en 1979.

Cela ne fait pas de doute, les provinces font leur part. Il serait injuste de ne pas mentionner que le gouvernement fédéral contribue financièrement à cette activité. Cependant, cette contribution n'est-elle pas purement symbolique? Est-elle vraiment conforme à l'objectif du ministère ou est-ce une façon d'encourager l'entreprise privée et les gouvernements provinciaux et municipaux à continuer leur bon travail?

Je voudrais vous entretenir quelques instants des efforts entrepris par le ministère au chapitre des sports. Le 1^{er} février 1974, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a émis un communiqué dont voici un extrait:

Le ministre de la Santé et du Bien-être, l'honorable Marc Lalonde, a annoncé aujourd'hui que la Direction de la santé et du sport amateur de son ministère était prête à recevoir les demandes de subvention pour 1974 destinées aux athlètes étudiants du Canada.

Le programme de subventions établi en 1970, vise à aider les athlètes étudiants qui désirent poursuivre leurs études tout en marquant des progrès raisonnables dans les sports de compétition.

Excellent! Mais le même communiqué affirme:

Les demandes de subventions doivent être présentées avant le 15 février 1974.

J'ai écrit au ministre pour lui demander:

Pourquoi le communiqué 1974-8, du 1^{er} février 1974, indique-t-il le 15 février 1974 comme date-limite de présentation des demandes? Est-ce parce que les fonds sont très limités et étaient peut-être déjà engagés?

Voici un passage de la réponse:

Cette date est nécessaire pour que le processus de sélection, assez complexe, puisse être terminé de préférence vers la fin avril. Ainsi, les étudiants en sport sauront s'ils ont obtenu une subvention et pourront planifier leur été en conséquence.

J'estime tout simplement que l'étudiant qui n'était pas à la «barrière de départ» le 1^{er} février ignore probablement encore l'existence du programme. Remarquez que les fonctionnaires ont six semaines pour leur «processus complexe de sélection», tandis que le pauvre étudiant n'a eu que deux semaines, après la publication du communiqué, pour se renseigner, réfléchir, se procurer une formule de demande, ce qui n'est pas toujours facile, la remplir et l'envoyer.